



République Française
Département FINISTERE
Mairie de Carhaix-Plouguer

Compte rendu de séance

Séance du 9 mai 2016

L' an 2016 et le 9 mai à 18 heures 00 minute, le Conseil Municipal de Carhaix-Plouguer s'est réuni à la salle du conseil municipal de la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur TROADEC Christian.

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, Mmes : GOURIOU Catherine, GUILLEMOT Hélène, MAZEAS Jacqueline, QUILLEROU Marie-Antoinette, BOULANGER Catherine, PARIS Sophie, JAFFRE Hélène, BIZIEN Edith, LE COADIC Sylvie, BILIRIT Jacqueline, JEGOU-BRABAN Corinne, MM : COTTEN Daniel, M. FAUCHEUX Olivier, BERNARD Joseph, COUTELLER Serge, ANTOINE Jean-Marc, BERGOT Bertrand, PHILIPPE Hervé, L'HOPITAL Rémy, LE PENNEC Jean-Yves, GUYADER Cédric, GUILLEMOT Matthieu.

Absent(s) ayant donné procuration :

M. Brendan LUZU à Mme Edith BIZIEN,

M. Alain CADIOU à M. Jean-Marc ANTOINE,

Mme Valérie LE TANOU à Mme Hélène GUILLEMOT, (arrivée à la question 23)

M Yann MANACH à Joseph BERNARD (arrivé à la question 23)

M. Olivier FAUCHEUX à Monsieur Joseph BERNARD (parti à la question 44)

Absent(s) : Mmes Isabelle AUFFRET (arrivée à la question 23), Anne-Marie KERDRAON (arrivée à la question 33)

Le quorum est atteint.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 29
- Présents : questions 19 à 22 : 23 présents, 27 votants ;
- questions 23 à 32 : 26 présents, 28 votants
- questions 33 à 38 : 27 présents, 28 votants (M. Le Maire ne prend pas part au vote)
- à partir de la question 44 : 26 présents, 29 votants

Date de la convocation : 03/05/2016

Date d'affichage : 17/05/2016

Actes rendus exécutoires

après dépôt en PREFECTURE DE QUIMPER

le : 13/05/2016

et publication ou notification

du : 17/05/2016

A été nommé(e) secrétaire : M. Daniel COTTEN

Objet(s) des délibérations

Ordre du jour

- Jurés d'assises pour 2017
- Participation financière de la commune à divers organismes ou associations – Exercice 2016
- Projet d'aménagement Place de la Gare et construction d'un auvent : Demande de subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement public Local (FSIL)
- Agenda d'Accessibilité Programmée : Demande de subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement public Local
- Subventions aux associations – Exercice 2016
- Tarif de location d'une salle de réunion – Bâtiment communal rue de la Tour d'Auvergne
- Tarifs et convention concernant les sorties familiales à compter du 1^{er} juillet 2016
- Personnel communal – Prestations d'action sociale 2016
- Compte de gestion – Exercice 2015 – Budget principal Ville
- Compte de gestion – Exercice 2015 – Budget annexe Eau
- Compte de gestion – Exercice 2015 – Budget annexe assainissement
- Compte de gestion – Exercice 2015 – Budget annexe Pompes Funèbres
- Compte de gestion – Exercice 2015 – Budget annexe Crématorium
- Compte de gestion – Exercice 2015 – Budget annexe Lotissement du poher
- Compte administratif – Exercice 2015 – Budget principal Ville
- Compte administratif – Exercice 2015 – Budget annexe Eau
- Compte administratif – Exercice 2015 – Budget annexe assainissement
- Compte administratif – Exercice 2015 – Budget annexe Pompes Funèbres
- Compte administratif – Exercice 2015 – Budget annexe Crématorium
- Compte administratif – Exercice 2015 – Budget annexe Lotissement du Poher
- Affectations des résultats de fonctionnement de l'exercice 2015
- Budget supplémentaire 2016 – Budget Principal Ville – Section de fonctionnement
- Budget supplémentaire 2016 – Budget annexe Eau potable
- Budget supplémentaire 2016 – Budget annexe Assainissement
- Budget supplémentaire 2016 – Budget annexe Pompes Funèbres
- Projet d'acquisition d'une propriété rue Jean Monnet
- Dénomination de voie : ZAE du Poher
- Dénomination de voie au lieudit Kergalet
- Dénomination de voie : Chemin du Petit Kerenor – Hentig Kerenor Vihan
- Vente d'une parcelle communale au lieudit Kergaurant à M. et Mme Varani
- Cession de deux parcelles à Triskalia Boulevard Jean Moulin
- Bilan des acquisitions et cessions immobilières – Année 2015 – Information
- Convention de mise à disposition de la licence IV et d'un local du bar pour l'exploitation du bar du camping municipal de la Vallée de l'Hyères – Saison 2016
- Camping municipal – fixation de tarifs pour la location d'un mobil-home
- Camping municipal – location de vélos – partenariat avec l'entreprise Passion Bike
- Convention de raccordement des eaux usées des Etablissements SMV au système d'assainissement collectif de la commune de Carhaix-Plouguer
- Renouvellement de la concession GrDF à compter du 1^{er} janvier 2017
- Rapport d'activités du centre de congrès 2015 – Information
- Candidature de Carhaix-Plouguer pour l'accueil d'une étape du Tour de France

19 - Tirage au sort de la liste préparatoire des jurés d'assises pour 2017

Rapporteur JM Antoine, Conseiller Municipal délégué aux RH

Vu les dispositions de la loi N° 78-788 du 28 juillet 1978 modifiée et de l'arrêté préfectoral N°2016092-0002 du 1^{er} avril 2016, le nombre de jurés d'assises à désigner dans le département du Finistère pour 2017 est fixé à 690. Il est réparti proportionnellement à la population de chaque commune.

Vu l'article 361 du Code de Procédure Pénale, il est procédé publiquement au tirage au sort de la liste préparatoire communale des jurés d'assises en vue d'établir la liste départementale de jurés.

La cour d'assises est une juridiction départementale compétente pour juger les personnes accusées d'un crime. Elle est constituée de magistrats professionnels – « la cour » - et d'un jury populaire

composé de jurés au nombre de 6 en première instance et de 9 en appel. Ce jury est composé de citoyens âgés de plus de 23 ans, sachant lire et écrire, inscrit sur les listes électorales.

Pour Carhaix-Plouguer, 18 noms doivent ainsi être tirés au sort à partir de la liste électorale de la commune. L'électeur doit avoir plus de 23 ans en 2017 (nés avant le 31 décembre 1994).

Le logiciel utilisé pour gérer la liste électorale de la commune offre la possibilité de procéder au tirage au sort instantanément.

Après en avoir procédé à ce tirage au sort, la liste des jurés est la suivante :

Liste des Jurés d'Assises							09/05/2016
Année	Bur.	Ordre	Nom Naiss.	Prénom	Nom Marital	rue	Naiss.
2017	5	16	BARGUIL	JOSELINE MARIE ANTOINETTE	CLAUSTRE	12 RUE BEAUSEJOUR	08/07/1941
	4	28	BEAULIEU	DOMINIQUE ANDRE		421 KERGALET	12/08/1960
	7	259	GUEGUENT	NOELLE	URVOY	KERGAURANT	29/12/1943
	1	314	HEMON	ANNE		11 RUE CHATEAUBRIAND	20/07/1977
	2	419	LE BIHAN	JEANNE	LECLERC	24 RUE BRIZEUX	23/01/1927
	5	485	LE PENNEC	JEAN YVES		1 IMPASSE CLOS DUVAL	19/02/1951
	2	569	LHARIDON	EVA BABETTE		20 RUE ERNEST RENAN	30/11/1988
	6	541	LOISEL	VALERIE	QUELEN	3 RUE JEAN BART	04/10/1968
	6	589	MORVAN	CATHY		5 RUE GEORGES AUFFRET	24/06/1993
	6	615	NORTERSHAUSER	PASCALE		10 HLM DU MOULIN A VENT	10/11/1962
	4	765	POUPON	ISABELLE	QUERE	6 IMPASSE HENRI CARIO	12/05/1967
	7	813	RAOULT	ANDRE		13 BOULEVARD JEAN MOULIN	25/08/1937
	4	800	RAPPEZ	BARBARA JULIA MARIE		26 RUE DE L'EXODE	18/03/1976
	6	729	SCOUARNEC	ANTHONY		8 HLM DU MOULIN A VENT	10/07/1989
	5	723	THAMIN	SOPHIE SANDRINE		1 RUE DE KERENOR	25/09/1965
	7	925	TREGUER	OLIVIER		20 RUE DU SYNDICAT	29/04/1974
	4	1043	LE PANN	NICOLAS		18 IMPASSE HENRI CARIO	19/01/1979
	6	962	PRIGENT	MYRIAM		9 HLM DU MOULIN A VENT APPT 72	30/12/1969

20 - Participations financières de la commune à divers organismes ou associations – Exercice 2016

Rapporteur : D. Cotten, 2^{ème} adjoint

La Ville de Carhaix-Plouguer est membre de 3 associations, 2 syndicats mixtes et un syndicat intercommunal.

Elle décide annuellement d'attribuer au Centre Communal d'Action Social (CCAS) une subvention d'équilibre.

Pour l'année 2016, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de contribuer au financement de ces organismes comme suit :

Organisme	Montant cotisation, contribution ou subvention 2015	Montant Cotisation, contribution ou subvention 2016
Association des Maires du Finistère (cotisation)	2 497.57 €	2 496.71 €
Conférence des Villes de Bretagne (cotisation)	561.96 €	560.00 €
Fondation du Patrimoine de Bretagne (cotisation)	250.00 €	250.00 €
Syndicat Mixte pour le Développement du Centre Finistère Pleyben (Opah : 8028 hbt X 0.25 € = 2 007.00 €) (contribution)	2 890.08 €	2 007.00 €
Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique de l'Aulne et de l'Hyères (SMATAH) (contribution)	29 570.68 €	29 570.68 €
Syndicat Intercommunal d'Action Sociale et Culturelle (S.I.A.S.C.) (contribution)	16 707.00 €	16 333.00 €
Centre Communal d'Action Sociale (subvention d'équilibre)	140 500.00 €	140 500.00 €

Il est précisé que les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2016.

La Commission des Finances réunie le 27 avril 2016 a émis un avis favorable à ces propositions.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal approuvent, à l'unanimité, les propositions.

21 - Projet d'aménagement place de la gare et construction d'un auvent : demande de subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (F.S.I.L.)

Rapporteur : D. Cotten, 2^{ème} adjoint

La locomotive à vapeur Mallet, propriété de la commune, classée monument historique a été rénovée. La commune envisage de l'installer sur la place de la gare afin de permettre au plus grand nombre d'accéder à cet élément de patrimoine

Afin de le préserver des intempéries et de le mettre en valeur, une plateforme et un auvent devront être aménagés. Il est précisé que ce projet constitue la phase n°1 du projet global d'aménagement de la Place de la Gare.

L'Etat mobilise pour 2016 une enveloppe de 800 M€ pour le financement des projets portés par les Communes et les Intercommunalités. Ces travaux sont éligibles à ce financement exceptionnel.

Le montant prévisionnel des dépenses est évalué à 240 100 € H.T. selon le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Auvent et plateforme	165 500 €	F.S.I.L. (80%)	192 080 €
Mise en sécurité et accessibilité des flux piétons	74 600 €	Ville de Carhaix (20%)	48 020 €
TOTAL	240 100 €	TOTAL	240 100 €

La Commission des Finances réunie le 27 avril 2016 a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, approuvent, à l'unanimité, cette proposition et autorisent Le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du F.S.I.L et à signer tout document relatif à ce dossier.

22 - Agenda d'Accessibilité Programmée : demande de subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (F.S.I.L.)

Rapporteur : D. Cotten, 2^{ème} adjoint

L'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP), approuvé par délibération du Conseil Municipal du 19 octobre 2015, en vue de mettre le patrimoine bâti communal en conformité avec les règles d'accessibilités, engage la commune à réaliser et financer les travaux nécessaires à cette mise en conformité.

L'Etat mobilise pour 2016 une enveloppe de 800 M€ pour le financement des projets portés par les Communes et les Intercommunalités.

Les travaux d'accessibilité, inscrits à l'Ad'AP, prévus sur la période 2016-2019 sont éligibles à ce financement exceptionnel.

Le coût pluriannuel du projet est estimé à 330 065 €, réparti comme suit :

- Bâtiments administratifs : 65 150 €
- Ecoles : 55 500 €
- Equipements culturels : 173 115 €
- Locaux associatifs : 7 500 €
- Equipements sportifs : 28 800 €

Le plan de financement serait :

DEPENSES HT		RECETTES	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Travaux d'accessibilité	330 065 €	F.S.I.L. (80 %)	264 052 €
		Ville de Carhaix-Plouguer (20%)	66 013 €

TOTAL	330 065 €	TOTAL	330 065 €

La Commission des Finances réunie le 27 avril 2016 a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, approuvent à l'unanimité cette proposition, et autorisent Le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre du F.S.I.L. et à signer tout document relatif à ce dossier.

23 -Subventions aux associations – Exercice 2016

Rapporteur : D. Cotten, 2^{ème} adjoint

La Ville de Carhaix-Plouguer dans le cadre de sa politique d'accompagnement du tissu associatif local ou des organisations reconnues d'utilité publiques intervenant sur son territoire, vote chaque année des subventions.

Cinq commissions municipales (culturelle, sportive, sociale, scolaire, affaires générales) se sont réunies en avril 2016 pour étudier les demandes.

Les propositions pour 2016 qui figurent à la fin de ce document portent sur un total 239 227 € (hors convention avec les Dernières Cartouches).

La Commission des Finances réunie le 27 avril 2016 a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité l'attribution des subventions selon les modalités ci-dessous :

Il convient de rappeler que depuis 2010 une convention avec la Ville existe pour les associations suivantes :

- Jeunesses Musicales de France (prise en charge par la Ville de la location de l'Espace Glenmor pendant une journée)
- Echange et compagnie (prise en charge par la Ville de la location du Centre de Congrès pendant deux journées).

En 2015, une convention a été signée avec l'ALCP pour l'organisation du Cross de la Ligue pour une durée de deux ans.

TOTAL SUBVENTIONS 2015 : 227 722 €	TOTAL SUBVENTIONS 2016 : 239 127 €
---	---

Subventions de fonctionnement			
Rappel 2015		Propositions 2016	
SPORT	56 880 €	SPORT	61 580 €
CULTURE	32 747 €	CULTURE	36 270 €
SOCIAL	10 890 €	SOCIAL	10 890 €
SCOLAIRE	109 900 €	SCOLAIRE	110 377 €
DIVERS	4 655 €	DIVERS	5 060 €
TOTAL	215 072 €	TOTAL	224 177 €

Subventions exceptionnelles			
Rappel 2015		Propositions 2016	
SPORT	10 600 €	SPORT	14 800 €

CULTURE	900 €	CULTURE	0 €
SOCIAL	0 €	SOCIAL	0 €
SCOLAIRE	1 000 €	SCOLAIRE	0 €
DIVERS	150 €	DIVERS	150 €
TOTAL	12 650 €	TOTAL	14 950 €

TOTAL par SECTEURS			
Rappel 2015		Propositions 2016	
SPORT	67 480 €	SPORT	76 380 €
CULTURE	33 647 €	CULTURE	36 270 €
SOCIAL	10 890 €	SOCIAL	10 890 €
SCOLAIRE	110 900 €	SCOLAIRE	110 377 €
DIVERS	4 805 €	DIVERS	5 210 €
TOTAL	227 722 €	TOTAL	239 127 €

Annexe 3

ASSOCIATIONS SCOLAIRES – SUBVENTIONS 2016

N°	Association	2015	DEMANDE 2016	Locaux mis à disposition OU remarques Commission
	SUBVENTIONS de FONCTIONNEMENT	109 900	110 377	
1	Association PARENTS ELEVES LYCEE POLYVALENT PAUL SERUSIER	240	240	
2	D.D.E.N. SECTEUR CARHAIX – Défense de l'enseignement public	75	75	
3	PARENTS d'ELEVES des ECOLES PUBLIQUES de CARHAIX	360	360	
4	FCPE Collège BEG AVEL (Parents d'élèves)	280	280	
5	AEP Skol Diwan karaez (Parents d'élèves)	150	150	Locaux de l'école impasse du Lavoir
6	ASSOCIATION DIV YEZH KARAEZ (Parents élèves école bilingue publique)	155	155	
7	PARENTS d'ELEVES de KERAMPUIL IME (Parents d'enfants en situation de handicap)	145	145	
8	Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique FONCTIONNEMENT ECOLE ENFANT JESUS (582,69 €/enfant Carhaisien)	90899,64	91482,33	Participation versée en 3 fois sur présentation de la liste des effectifs après les vacances de la Toussaint (157 élèves carhaisiens en novembre 2015) – selon délibération des 20/01/1977 et 24/09/2002
9	Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique RESTAURATION SCOLAIRE ECOLE ENFANT JESUS (1,25 €/enfant Carhaisien)	17 595	17 490	Participation versée sur état de présence (156 élèves maximum pour année scolaire 2015-2016, base : 65% élèves restant à la cantine scolaire X 1,25 € X 138 journées école) – selon convention du 03/05/2007

ASSOCIATIONS CULTURELLES – SUBVENTIONS 2016

N°	Association	Attribution 2015	Proposition 2016	Locaux mis à disposition OU remarques Commission
	TOTAL SUBVENTIONS CULTURE	33 292	36 270	
	SUBVENTIONS de FONCTIONNEMENT	33 292	36 270	
1	Centre culturel breton EGIN (FESTIVAL du LIVRE)	10 085	12 100	Ti ar Vro
2	Centre culturel breton EGIN	3 887	3 900	Ti ar Vro
3	Deskin d'An Oadourien	500	500	Formation langue bretonne - Ti ar Vro
4	Bagad Karaez	1 500	1 500	Ru e H. Leclerc (salle répétitions et bureaux)
5	Eostin Spered Ar Yezh (collectage Langue bretonne)	150	100	Utilisation 1 fois par mois de la Salle Justice de Paix
6	Comité de jumelage Carhaix/Dawlish (GB)	700	700	
7	Comité de jumelage Carhaix/Waldkappel (Allemagne)	700	700	
8	Comité de jumelage Carhaix/Carrickmacross (Irlande)	700	700	
9	Comité de jumelage Carhaix/Rijnwoude (Hollande)	700	700	
10	Comité de jumelage Karaez-Oiartzun (Pays Basque)	700	700	
11	Association France Palestine Solidarité	700	700	Salle Justice de Paix, les Halles une fois/an
12	Association régionale des Jeunesses musicales de France (JMF)	550	550	Utilisation gratuite Centre culturel Glenmor lors des manifestations selon convention du 28/06/2010 reconduite tacitement
13	Cercle celtique Ahès-Carhaix	1 500	1 500	Locaux Bd République - Cinédix (répétition spectacle enfant)
14	Les Amis de l'Orgue	130	130	Orgue de l'église Saint-Trémeur
15	Roudour (cours en langue bretonne)	1 200	1 200	Formation langue bretonne - Ti ar Vro
16	Office de la Langue bretonne - Ofis Ar Brezhoneg	1 500	1 500	Délibération du 01/03/2010
17	La Troupe Arc en Ciel (Danses et chants)	400	400	salle du Cinédix
18	Scrabble Carhaisien	140	140	Salle du Petit Clos
19	Amicale des Vieilles Bécanes	150	150	Garage rue des Carmes mis à disposition
20	Bagadañs	6 000	7 000	
21	DIV SKOUARN		100	Charte signée par Galipette
22	Danse orientale Solidaire		100	Charte signée par Galipette
23	Contrechamp		1 200	

ASSOCIATIONS SOCIALES – SUBVENTIONS 2016

N°	Association	Attribution 2015	Demande 2016	Locaux mis à disposition
TOTAL SUBVENTION SOCIAL		10 890	10 890	
1	LES AMIS DE L'ENFANCE	90	90	
2	C.I.D.F.F. CENTRE D'INFORMATION des DROITS de la FEMME et de la FAMILLE	1 500	1 500	ANNEXE DU CCAS 2 JOURS PAR MOIS
3	LES RESTAURANTS DU CŒUR	500	500	Rue H, Leclerc
4	AMICALE DONNEURS DE SANG CARHAIX ET SA REGION	220	220	LES HALLES à chaque collecte
5	UNION LOCALE CGT	550	550	Maison des syndicats (2 rue Georges Clemenceau)
6	UNION LOCALE CFDT	550	550	Maison des syndicats (2 rue Georges Clemenceau)
7	CARHAIX ACCUEILLE	80	80	Salle BD République -
8	CLUB DES AINES	600	600	Local du Petit Clos
9	FHATH ACCIDENTES DE LA VIE- GOURIN/CARHAIX	200	200	Rue de la tour d'Auvergne
10	SECOURS POPULAIRE Français CARHAIX	600	600	Rue Renan
11	ASSOCIATION SOLIDARITE Carhaix-Tiers Monde	480	480	
12	EMERGENCE (aide aux victimes d'infractions)	1 300	1 300	Bureau de Permanence 1 fois par mois
13	EMERGENCE (MAISON BLEUE) Local pour accueil des familles Maison d'arrêt de Brest	120	120	
14	ASP ARMORIQUE (AIDE SOUTIEN PRESENCE)	150	150	local animation de quartier 2 fois par mois
15	ALECC (ATELIER LECTURE ECRITURE CALCUL de CARHAIX)	150	150	Bd de la République
16	SECOURS CATHOLIQUE	200	200	
17	ASSOCIATION YAOUANK ATA0 (maison de retraite)	500	500	
18	BANQUE ALIMENTAIRE DU FINISTERE	800	800	
19	CROIX ROUGE FRANCAISE/ CARHAIX	600	600	
20	CROIX ROUGE FRANCAISE (conservation denrées alimentaires)	1 650	1 650	suivant factures EDF
21	ASSOCIATION DES PARALYSES DE France	50	50	
22	ASSOCIATION France ALZHEIMER 29			Mise à disposition moyens techniques

ASSOCIATIONS DIVERSES- SUBVENTIONS 2016

N°	Association	Attribution 2015	Demande 2016	Locaux mis à disposition OU remarques Commission
	TOTAL SUBVENTIONS GENERALES	5 110	5 310	
	SUBVENTIONS de FONCTIONNEMENT	4 960	5 160	
1	SOCIETE DE CHASSE LA DIANE	600	600	
2	COMITE DE FOIRE KALA GOAN (foire aux chevaux)	4000	4000	Foire aux chevaux
3	Amicale des Anciens Cols Bleus de Carhaix et des Environs	55	55	
4	FNACA (Anciens combattants)	155	155	Rue de la Tour d'Auvergne (ex Maison Le breton)
5	JEUNES SAPEURS POMPIERS	150	250	
6	SOCIETE d'HORTICULTURE et SYVICULTURE		100	
	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	150	150	
7	Société hippique du Poher (concours d'attelage)	150	150	Organisation départementale du cheval breton site Kérampuilh

ASSOCIATIONS SPORTIVES - DEMANDES de SUBVENTION 2016

N°	Association	Attribution 2015	Proposition 2016	Locaux mis à disposition OU remarques Commission
	TOTAL SUBVENTIONS SPORT	66 980	76 380	
	SUBVENTIONS de FONCTIONNEMENT	56 980	61 580	
1	SOCIETE DE TIR DU POHER	900	900	Stand air comprimé 10 M dans Local dans l'Ecole Diwan
2	RUGBY CLUB CARHAISIEN	4 500	4 500	Le club house de rugby + les vestiaires + la salle de musculation + occasionnellement les vestiaires de foot et la Maison des jeux d'adresse pour l'organisation de grands tournois
5	CLUB DE BADMINTON	1 000	1 000	La salle omnisports + un local de rangement.
6	ENTENTE MONTS D ARREE CARHAIX	1 800	2 000	La salle de musculation + la salle omnisports + un local de rangement + le gymnase du lycée + occasionnellement la salle de réception (de la salle omnisports)
7	CLUB DE PETANQUE DU POHER	1 100	1 100	La maison des jeux d'adresse
8	CARHAIX POHER GYMNASTIQUE	2 100	3 300	La salle de gymnastique + un local de rangement dans le gymnase du lycée + un bureau près de la salle omnisports (partagé avec le judo) + occasionnellement la salle de réception et la salle omnisports (1 semaine/an pour le gala de fin d'année) + la salle de musculation
10	LES MARCHEURS DU POHER	200	200	
11	REDERIE KREIZ BREIZH	200	200	
12	CARHAIXMENT DANSE	900	1 400	Le gymnase de l'école Persivien + occasionnellement la salle de réception de la salle omnisports
13	JUDO-CLUB DU POHER	950	2 150	La salle de combat + un bureau près de la salle omnisports (partagé avec la gym) + occasionnellement la salle de réception et la salle omnisports (1 à 2 fois par an)
13 bis	Section Compétition Judo club du Poher SEISHINKAN	300	300	
14	VOLLEY BALL	200	200	Le gymnase du lycée.
15	CARHAIX VTT	350	350	Occasionnellement les salles de réunions de l'office des Sports.
16	ASSOCIATION SPORTIVE DU POHER (IME)	300	300	
18	AMICALE KARATE DO CARHAIX	950	950	La salle de combat (douches et vestiaires) + occasionnellement la salle de réception + MINI BUS -

19	ALCP SECTION ATHLETISME	2 500	2 500	Local boulevard de la République
20	CARHAIX-NATATION (CLUB NAUTIQUE)	3 000	3 000	Locaux de Poher communauté : la piscine à des heures définies + un bureau) -
21	CARHAIX POHER ROLLER SKATING CLUB	1 530	1 530	La salle omnisports + un local de rangement + occasionnellement la salle de réception de la salle omnisports et les minibus
22	BILLARD CLUB CARHAISIEN	100	100	Financement Championnat de France-Opens nationaux-Finale de France (Gien)
23	PETANQUE LOISIRS	100	100	Maison des jeux d'adresse
25	CLUB CYCLO-TOURISTE DU POHER	500	500	Un local Rue Renan - 2016 Randonnée des cimes
26	GYMASTIQUE VOLONTAIRE du POHER	100	100	Gymnase école de Persivien
27	CARHAIX BASKET	1 600	1 600	La salle omnisports + le gymnase du lycée + occasionnellement la salle de réception de la salle omnisports + la salle de musculation,
28	UNION CYCLISTE CARHAISIENNE	2 500	3 000	Une salle de réunion au rez de chaussée de l'école de la République + le vélodrome (équipement de Poher Communauté) + la salle de musculation + SALLE des Halles ponctuellement + garage voiture
29	DERNIERES CARTOUCHES	Voir convention d'objectifs et de moyens		Le stade Charles Pinson et les équipements + la salle de réception dans la cour de l'école de la République + le bureau près de l'Office des Sports + les vestiaires de Poulriou + la salle de St Trémeur.
30	TENNIS-CLUB CARHAISIEN	3 200	3 800	La salle de tennis + la salle de musculation + le gymnase de St Trémeur+ club house.
31	CARHAIX SPORTS CANINS	300	300	La salle de réception attenante au terrain du club canin (en face de l'IME)
32	JOUEURS DE PALETS SUR TERRE DU CENTRE BRETAGNE	150	150	La Maison des jeux d'adresse -
33	OFFICE DES SPORTS	7 500	8 700	3 bureaux + 2 salles de réunions.
33	OFFICE DES SPORTS-AIDES PONCTUELLES	3 500	3 500	
34	A.A.P.P.M.A.(LA GAULE CARHAISIENNE)	800	Pas de demande	
36	LES PONGISTES DU POHER	500	500	Le gymnase de l'école de Persivien
37	ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE BEG AVEL	950	950	Pour L'UNSS : Les salles de gymnastique, combat, omnisports + Stade Charles Pinson + Terrains de Kerampuil
38	ASSOCIATION SPORTIVE LA TREMEUROISE	250	250	Stade Charles Pinson
39	ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE P.SERUSIER	250	250	Salles de gymnastique, combat, omnisports + occasionnellement les vestiaires de Poulriou pour l'organisation de compétition.
40	CANOE-KAYAK	1 200	1 200	La salle de musculation + le gymnase de St Trémeur en hiver
41	CENTRE EQUESTRE	5 100	6 300	Les installations de Kerniguez (manège, couvert, boxes, etc) + la salle de musculation + club house.
43	BREIZH SPORT ATTITUDE	300	500	la salle de réunion dans la cour de l'école de la République -
44	Ass. MOTARD POHER-BIKES	100	100	
45	CARHAIX YOGA	80	80	la salle 205 du boulevard de la République
46	CARHAIX BOWLING CLUB	800	Pas de demande	
47	LA BOULE BRETONNE CARHAISIENNE	1 070	1 070	La Maison des jeux d'adresse
48	USEP PERSIVIEN (SCOLAIRE)	200	Pas de demande	Locaux école de Persivien
56	CARHAIX SQUASH SPORT	350	Pas de demande	
58	PAINTBALL A L'OUEST	150	150	Terrain Vallée de l'Hyères
59	AZAHAR FLAMENCO	150	150	la salle 202 du boulevard de la République
60	ESCRIME CLUB LA RIPOSTE	350	350	Gymnase école Persivien
61	ASS SPORTIVE LYCEE DIWAN	250	250	salle omnisport et terrains et vestiaires rugby et foot
62	ATHLETIQUE CLUB DE CARHAIX	1 000	1 000	Un petit local de rangement près des vestiaires de Foot de Poulriou + la salle de réception (partagée avec le club canin) + Vestiaire Poulriou + Algeco
63	CARHAIX TRIATHLON	150	150	Financement nouvel équipement- formation arbitres-stage découverte
64	AIKIDO DE CARHAIX	150	Pas de demande	la salle 205 du boulevard de la République + la salle de combat
65	CARHAIX GOLF	500	600	Ecole de golf pour enfants -
	TOTAL SUBV EXCEPTIONNELLES	10 000	14 800	
15	CARHAIX VTT		1 500	Organisation 6 heures de VTT - Vallée de l'Hyères

19	ALCP SECTION ATHLETISME	1 000	1 000	Organisation Cross ligue - Convention
28	UNION CYCLISTE CARHAISIENNE	1 500	1 500	Organisation de compétitions sportives
30	TENNIS-CLUB CARHAISIEN		0	
33	OFFICE DES SPORTS	1 000	1 000	Organisation du petit tour de France
41	CENTRE EQUESTRE	1 000	1 000	Jumping juin 2016
43	BREIZH SPORT ATTITUDE	1 500	2 000	
47	LA BOULE BRETONNE CARHAISIENNE		500	10 ans du club
50	KREIZ BREIZH ELITES	4 000	6 000	Course cycliste
59	AZAHAR FLAMENCO		300	Création spectacle LOKA

24 - Tarifs de location de la salle de réunion du bâtiment communal rue de la Tour d'Auvergne

Rapporteur : D. Cotten, 2^{ème} adjoint

Par délibération du 14 décembre 2015, le Conseil Municipal a voté les tarifs de location des biens immobiliers de la Ville pour l'année 2016.

Il est proposé de compléter cette grille tarifaire d'une salle communale située rue de la Tour d'Auvergne en dehors des horaires où les associations l'occupent aujourd'hui.

Le tarif 2016 proposé est identique à celui adopté pour la location de la salle Justice de Paix soit :

Demi-journée (Par tranche de 4 h)	50 €
Soirée (de 18 h à 22 h)	50 €
Journée (8 h – 18 h ou 12 h - 22 h)	100 €
Journée et soirée (8 h – 22 h)	100 €
Associations	Gratuité

La commission des finances réunie le 27 avril 2016 a émis un avis favorable à cette proposition.

25 - Tarifs et convention concernant les Sorties Familiales à compter du 1^{er} juillet 2016

Rapporteur H. Guillemot, 3^{ème} adjointe

La ville de Carhaix organise en partenariat avec l'Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural (A.D.M.R.) du Poher depuis de nombreuses années des sorties familiales durant l'été. Les sorties familiales s'adressent prioritairement aux familles et ont pour objectifs de leur permettre de sortir de la ville pour découvrir des lieux de loisirs.

L'encadrement de ces sorties est assuré par la Conseillère en Economie Sociale et Familiale de la ville de Carhaix et une Technicienne en Intervention Sociale et Familiale de l'A.D.M.R. du Poher.

Il est proposé de modifier à compter du 1^{er} juillet 2016, les tarifs des sorties familiales.

Rappel Tarifs Sorties Familiales Eté 2015 :

- Quotient Familial < 550 € : 1,60€ par adulte et 1,00€ par enfant.
- Quotient Familial >550 € : 3,50€ par adulte et 1,00€ par enfant

Une participation supplémentaire de 1,60€ par adulte est demandée pour les sorties avec des entrées payantes.

Proposition de tarifs à partir du 1^{er} juillet 2016

Sorties Familiales :

Quotient Familial	Adulte		Enfant
	Sans entrées payantes	Avec entrées payantes	
QF<259	1,60€	1,60€	1,00€
260<QF<396	2,00€	2,00€	1,00€
397<QF<556	3,50€	4,00€	1,00€
557<QF<700	4,00€	5,00€	1,00€
QF>701	5,00€	7,00€	1,00€

La commission des finances réunie le 27 avril 2016 a émis un avis favorable à ces propositions.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent la modification des tarifs à partir du 1^{er} juillet 2016 tels que présentés ci-dessus et autorisent le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'A.DM.R. du Poher pour la mise en œuvre des sorties familiales.

26 - Personnel communal – Prestations d'action sociale 2016

Rapporteur JM Antoine, Conseiller Municipal délégué aux RH

En application de la circulaire du 15 janvier 2016 relative aux prestations d'action sociale, il est proposé de fixer comme suit les barèmes des allocations versées au personnel communal pour l'année 2016 :

Prestation	Rappel 2015	Proposition 2016
Frais de séjour des enfants de moins de 16 ans du personnel communal, accompagnant leurs parents dans les Centres Familiaux de Vacances Agréés (par journée entière)	7.29 €	7.29 €
Allocations mensuelles aux parents d'enfants handicapés ou infirmes de – de 20 ans par enfant	88.10 €	88.10 €
Frais de séjour au Centre de Loisirs et Animations (par journée)	5.26 €	5.26 €
Frais de séjour au Centre de Loisirs (par demi-journée)	2.63€	2.63€

Participation pour les séjours pédagogiques des enfants du personnel communal (par nuitée)	(- 13 ans) : 7.29 €	(- 13 ans) : 7.29 €
	(13 à 18 ans) : 11.04 €	(13 à 18 ans) : 11.04 €

La Commission des Finances réunie le 27 avril 2016 a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent ces propositions.

27 - Compte de Gestion de l'Exercice 2015 – Budget principal de la commune de Carhaix-Plouguer

Rapporteur D. Cotten, 2^{ème} Adjoint

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Compte de Gestion établi par Monsieur le Receveur Municipal est conforme au Compte Administratif du BUDGET PRINCIPAL de la COMMUNE de CARHAIX-PLOUGUER,

La commission des finances réunie le 27 avril 2016 a constaté l'identité entre les écritures du Compte Administratif et du Compte de Gestion du Comptable pour l'Exercice 2015,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, adoptent le Compte de Gestion pour l'exercice 2015 pour le budget principal de la commune.

28 - Budget annexe eau - Compte de Gestion de l'Exercice 2015

Rapporteur D. Cotten, 2^{ème} Adjoint

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Compte de Gestion établi par Monsieur le Receveur Municipal est conforme au Compte Administratif du BUDGET ANNEXE EAU de la COMMUNE de CARHAIX-PLOUGUER,

La commission des finances réunie le 27 avril 2016 a constaté l'identité entre les écritures du Compte Administratif et du Compte de Gestion du Comptable pour l'Exercice 2015,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, adoptent le Compte de Gestion pour l'exercice 2015 pour le budget annexe eau.

29 - Budget annexe Assainissement - Compte de Gestion de l'Exercice 2015

Rapporteur D. Cotten, 2^{ème} Adjoint

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Compte de Gestion établi par Monsieur le Receveur Municipal est conforme au Compte Administratif du BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT de la COMMUNE de CARHAIX-PLOUGUER,

La commission des finances réunie le 27 avril 2016 a constaté l'identité entre les écritures du Compte Administratif et du Compte de Gestion du Comptable pour l'Exercice 2015.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, adoptent le Compte de Gestion pour l'exercice 2015 pour le budget annexe assainissement.

30 - Budget annexe Pompes Funèbres - Compte de Gestion de l'Exercice 2015

Rapporteur D. Cotten, 2^{ème} Adjoint

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Compte de Gestion établi par Monsieur le Receveur Municipal est conforme au Compte Administratif du BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES de la COMMUNE de CARHAIX-PLOUGUER,

La commission des finances réunie le 27 avril 2016 a constaté l'identité entre les écritures du Compte Administratif et du Compte de Gestion du Comptable pour l'Exercice 2015.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, adoptent le Compte de Gestion pour l'exercice 2015 pour le budget annexe Pompes Funèbres.

31 - Budget annexe Crématorium - Compte de Gestion de l'Exercice 2015

Rapporteur D. Cotten, 2^{ème} Adjoint

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Compte de Gestion établi par Monsieur le Receveur Municipal est conforme au Compte Administratif du BUDGET ANNEXE CREMATORIUM de la COMMUNE de CARHAIX-PLOUGUER,

La commission des finances réunie le 27 avril 2016 a constaté l'identité entre les écritures du Compte Administratif et du Compte de Gestion du Comptable pour l'Exercice 2015,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, adoptent le Compte de Gestion pour l'exercice 2015 pour le budget annexe crématorium.

32 - Budget annexe Lotissement du Poher - Compte de Gestion de l'Exercice 2015

Rapporteur D. Cotten, 2^{ème} Adjoint

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Compte de Gestion établi par Monsieur le Receveur Municipal est conforme au Compte Administratif du BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT du POHER de la COMMUNE de CARHAIX-PLOUGUER,

La commission des finances réunie le 27 avril 2016 a constaté l'identité entre les écritures du Compte Administratif et du Compte de Gestion du Comptable pour l'Exercice 2015,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, adoptent le Compte de Gestion pour l'exercice 2015 pour le budget annexe Lotissement du Poher.

33 - COMPTE ADMINISTRATIF – Exercice 2015 – Budget Principal de la commune de Carhaix-Plouguer - ADOPTION

Rapporteur D. Cotten, 2^{ème} Adjoint

Procédant au règlement définitif du Budget principal de la Ville pour l'exercice 2015, il est proposé de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes ou excédents
Opérations de l'exercice	7 380 825.32 €	8 455 248.25 €
Résultat excédentaire 2015		1 074 422.93 €
Reprise résultats 2014		202 197.64 €
EXCEDENT de CLOTURE 2015		1 276 620.57 €
	INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opérations de l'exercice	3 376 980.81 €	3 507 851.95 €
SOLDE EXECUTION exercice 2015		130 871.14 €
Reprise Résultat 2014	- 444 709.72 €	
DEFICIT de CLOTURE 2015	- 313 838.58 €	

En section de fonctionnement, l'exercice budgétaire 2015 dégage un excédent cumulé de **1 276 620.57 €**.

Cet excédent de fonctionnement permettra de prévoir l'affectation des résultats de fonctionnement et notamment la couverture du solde d'exécution de la section d'investissement qui s'élève à **313 838.58 €** et l'inscription des crédits correspondants au compte 001 « Déficit d'investissement reporté ».

La Commission des Finances réunie le 27 avril 2016 a émis un avis favorable.

Compte tenu de ces résultats et selon les dispositions relatives à l'arrêt des comptes des communes régies par l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, approuvent par 3 votes contre (groupe « Carhaix Autrement ») et 25 votes pour le Compte Administratif 2015 du Budget principal de la Ville, conformément à l'article L2121-3.

34 - COMPTE ADMINISTRATIF – Budget annexe eau potable – Exercice 2015 - ADOPTION

Rapporteur D. Cotten, 2^{ème} Adjoint

Procédant au règlement définitif du Budget annexe EAU POTABLE de l'exercice 2015, il est proposé de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes ou excédents
Opérations de l'exercice	430 893.23 €	580 220.93 €
Résultat 2015		+ 149 327.70 €
Reprise résultats 2014	- 10 050.77 €	
EXCEDENT de CLOTURE 2015		+ 139 276.93 €

	INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opérations de l'exercice	596 973.90 €	169 504.33 €
SOLDE EXECUTION exercice 2015	- 427 469.57 €	
Reprise Résultat 2014		+ 72 028.21 €
DEFICIT de CLOTURE 2015	- 355 441.36 €	

En section de fonctionnement, l'exercice budgétaire 2015 dégage un excédent de 149 327.70 € auquel il convient d'ajouter le résultat cumulé à la fin de l'exercice 2014 s'élevant à -10 050.77 € soit un excédent cumulé en fonctionnement de 139 276.93 €.

En section investissement, l'exercice budgétaire 2015 dégage un solde d'exécution de – 427 469.57 € auquel il convient d'ajouter le résultat cumulé à la fin de l'exercice 2014 s'élevant à 72 028.21 € soit un solde d'exécution déficitaire en investissement de – 355 441.36 €.

La Commission des Finances réunie le 27 avril 2016 a émis un avis favorable.

Compte tenu de ces résultats et selon les dispositions relatives à l'arrêt des comptes des communes régies par l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, approuvent, à l'unanimité, le Compte Administratif 2015 du Budget annexe Eau Potable, conformément à l'article L2121-31.

35 - COMPTE ADMINISTRATIF – Budget annexe assainissement - Exercice 2015 – ADOPTION

Rapporteur D. Cotten, 2^{ème} Adjoint

Procédant au règlement définitif du Budget annexe ASSAINISSEMENT de l'exercice 2015, il est proposé de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes ou excédents
Opérations de l'exercice	371 454.86 €	759 121.35 €
Résultat excédentaire 2015		387 666.49 €
Reprise résultats 2014		254 512.00 €
EXCEDENT de CLOTURE 2015		642 178.49 €

	INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opérations de l'exercice	2 422 795.76 €	3 509 210.63 €
SOLDE EXECUTION exercice 2015		1 086 414.87 €
Reprise Résultat 2014		141 835.98 €
EXCEDENT de CLOTURE 2015		1 228 250.85 €

En section de fonctionnement, l'exercice budgétaire 2015 dégage un excédent 387 666.49 € auquel il convient d'ajouter le résultat cumulé à la fin de l'exercice 2014 s'élevant à 254 512.00 € soit un excédent cumulé en fonctionnement de 642 178.49 €.

En section investissement, l'exercice budgétaire 2015 présente un solde d'exécution de 1 086 414.87 € auquel il convient d'ajouter le résultat cumulé à la fin de l'exercice 2014 s'élevant à 141 835.98 € soit un excédent cumulé en investissement de 1 228 250.85 €.

La Commission des Finances réunie le 27 avril 2016 a émis un avis favorable.

Compte tenu de ces résultats et selon les dispositions relatives à l'arrêt des comptes des communes régies par l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, approuvent, à l'unanimité, le Compte Administratif 2015 du Budget annexe Assainissement, conformément à l'article L2121-31

36 - COMPTE ADMINISTRATIF – Budget annexe pompes funèbres – Exercice 2015 - ADOPTION

Rapporteur D. Cotten, 2^{ème} Adjoint

Procédant au règlement définitif du Budget annexe POMPES FUNEBRES de l'exercice 2015, il est proposé de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes ou excédents
Opérations de l'exercice	16 057.97 €	9 143.00 €
Résultat déficitaire 2015	- 6 914.97 €	
Reprise résultats 2014		16 321.39 €
EXCEDENT de CLOTURE 2015		9 406.42 €

	INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opérations de l'exercice	840.00 €	4 528.06 €
SOLDE EXECUTION exercice 2015		3 688.06 €
Reprise Résultat 2014		4 528.05 €
EXCEDENT de CLOTURE 2015		8 216.11 €

En section de fonctionnement, l'exercice budgétaire 2015 présente un déficit de 6 914.97 € auquel il convient d'ajouter le résultat cumulé à la fin de l'exercice 2014 s'élevant à 16 321.39 € soit un excédent cumulé en fonctionnement de 9 406.42 €.

En section investissement, l'exercice budgétaire 2015 présente un solde d'exécution de 3 688.06 € auquel il convient d'ajouter le résultat cumulé à la fin de l'exercice 2014 s'élevant à 4 528.05 € soit un solde d'exécution excédentaire en investissement de 8 216.11 €.

La Commission des Finances réunie le 27 avril 2016 a émis un avis favorable.

Compte tenu de ces résultats et selon les dispositions relatives à l'arrêt des comptes des communes régies par l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, approuvent, à l'unanimité, le Compte Administratif 2015 du Budget annexe Pompes Funèbres, conformément à l'article L2121-31.

37 - COMPTE ADMINISTRATIF – Budget annexe crématorium– Exercice 2015 - ADOPTION

Rapporteur D. Cotten, 2^{ème} Adjoint

Procédant au règlement définitif du Budget annexe CREMATORIUM de l'exercice 2015, il est proposé de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes ou excédents
Opérations de l'exercice	19 914.17 €	29 424.08 €
Résultat excédentaire 2015		+ 9 509.91 €
Reprise résultats 2014		+ 107 036.58 €
EXCEDENT de CLOTURE 2015		+ 116 546.49 €

	INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opérations de l'exercice	38 512.36 €	57 660.03 €
SOLDE EXECUTION exercice 2015		19 147.67 €
Reprise Résultat 2014		1 065.82 €
EXCEDENT de CLOTURE 2015		20 213.49 €

En section de fonctionnement, l'exercice budgétaire 2015 dégage un excédent 9 509.91 € auquel il convient d'ajouter le résultat cumulé à la fin de l'exercice 2014 s'élevant à + 107 036.58 € soit un excédent cumulé en fonctionnement de + 116 546.49 €.

En section investissement, l'exercice budgétaire 2015 dégage un solde d'exécution excédentaire de 19 147.67 € auquel il convient d'ajouter le résultat cumulé à la fin de l'exercice 2014 s'élevant à 1 065.82 € soit un solde d'exécution excédentaire cumulé en investissement de 20 213.49 €.

La Commission des Finances réunie le 27 avril 2016 a émis un avis favorable.

Compte tenu de ces résultats et selon les dispositions relatives à l'arrêt des comptes des communes régies par l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, approuvent, à l'unanimité, le Compte Administratif 2015 du Budget annexe Crématorium, conformément à l'article L2121-31.

38 - COMPTE ADMINISTRATIF – Budget annexe lotissement du Poher - Exercice 2015 - ADOPTION

Rapporteur D. Cotten, 2^{ème} Adjoint

Procédant au règlement définitif du Budget annexe LOTISSEMENT du POHER de l'exercice 2015, il est proposé de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes ou excédents
Opérations de l'exercice	0.00 €	0.00 €
Résultat excédentaire 2015		0.00 €
Reprise résultats 2014		
EXCEDENT de CLOTURE 2015		0.00 €

	INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opérations de l'exercice	0.00 €	0.00 €
SOLDE EXECUTION exercice 2015		0.00 €
Reprise Résultat 2014		
EXCEDENT de CLOTURE 2015		0.00 €

Le budget annexe Lotissement du Poher doit être équilibré en fin d'exercice. Ce budget n'a pas d'inventaire, il permet de retracer l'ensemble des opérations liées à la création du lotissement et de suivre l'aménagement et la commercialisation des terrains.

En 2015, il n'y a pas eu d'opérations comptables sur ce budget annexe. Il convient cependant d'adopter le compte administratif 2015.

La Commission des Finances réunie le 27 avril 2016 a émis un avis favorable.

Compte tenu de ces résultats et selon les dispositions relatives à l'arrêt des comptes des communes régies par l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, approuvent, à l'unanimité, le Compte Administratif 2015 du Budget annexe Lotissement du Poher, conformément à l'article L2121-31.

39 - Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2015

Rapporteur D. Cotten, 2^{ème} Adjoint

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement fait l'objet d'une affectation prioritaire dans les conditions prévues par l'article R 2311-12 du CGCT.

- En priorité en réserves au compte 1068 pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement apparu à la clôture de l'exercice précédent
- Pour le solde, en excédent de fonctionnement reporté ou en dotation complémentaire en réserves.

NB : le besoin de financement de la section d'investissement est déterminé par le solde d'exécution de cette même section, corrigée des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

La Commission des Finances réunie le 27 avril 2016 a émis un avis favorable.

BUDGET	Budget principal	Budget eau	Budget assainissement	Budget pompes funèbres	Budget crématorium	Budget lotissement Poher
Résultat de fonctionnement cumulé 2015	1 276 620.57 €	139 276.93 €	642 178.49 €	9 406.42 €	116 546.49 €	0,00 €
Solde d'exécution cumulé de la section d'investissement 2015	-313 838.58 €	-355 441.36 €	1 228 250.85 €	8 216.11 €	20 213.49 €	0,00 €
Inscription des résultats investissement au BP 2016 par anticipation			470 163.00 € (en recettes compte 001/investissement)	2 000.00 € (en recettes compte 001 /investissement)		
Inscription des résultats fonctionnement au BP 2016 par anticipation			150 000.00 € (en recettes compte 002/fonctionnement)	7 300,00 € (en recettes compte 002 /fonctionnement)	72 000.00 € (en recettes compte 002/ fonctionnemen)	

Reste à réaliser (dépenses et recettes d'investissement engagées sur 2015 et non réalisées à reporter sur 2016)

Dépenses	458 308.63 €	35 193.52 €	1 116 085.00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recettes	82 261.00 €	20 355.59 €	87 500.00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Solde des RAR	-376 047.63 €	-14 837.93 €	-1 028 585.00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Besoin de financement (résultat d'investissement 2015+ solde des RAR)	-689 886.21 €	- 370 279.29 €	0,00 €	0.00 €	0.00 €	0,00 €
Affectation du résultat de fonctionnement cumulé 2015 en investissement à l'article 1068 pour couvrir le besoin de financement + affectation au 1068 en réserves en dotation complémentaire (1)	1 058 902.21 € (689 886.21 € + 369 016.00 €)	139 276.93 €	367 532.52 €	0.00 €	0.00 €	0,00 €
Affectation en recettes à l'article 002 (2)	217 718.36 €	0.00 €	274 645.97 €	9 406.42 €	116 546.49 €	0,00 €
Affectation en dépenses à l'article 002 (3)	0,00 €	0.00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL AFFECTATION des RESULTATS 2015 (1 + 2 + 3)	1 276 620.57 €	139 276.93 €	642 178.49 €	9 406.42 €	116 546.49 €	0.00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, l'affectation susmentionnée des excédents de fonctionnement constatés aux comptes administratifs 2015

40 - Budget principal Ville – Budget supplémentaire

Rapporteur D. Cotten, 2^{ème} Adjoint

La proposition de Budget supplémentaire en section de fonctionnement s'élève à 329 538,36 € dont 111 820 € de dépenses nouvelles, 30 000,00 € de dépenses imprévues et 187 718,36 € de prélèvement vers la section investissement en dépenses. Les recettes de fonctionnement du Budget supplémentaire 2016 sont constituées par 111 820 € de recettes nouvelles (notamment la fiscalité dont les taxes foncières + 140 000 € mais l'attribution de compensation versée par l'Etat pour les exonérations décidées par la loi, est diminuée de - 59 767 €), la reprise de l'excédent reporté 2015 pour 217 718,36 € suite à l'affectation des résultats 2015.

DEPENSES :

Nouveaux crédits y compris dépenses imprévues	Compte 023/Prélèvement vers l'investissement	TOTAL
141 820,00 €	187 718,36 €	329 538,36 €

RECETTES :

Nouvelles recettes	002/Excédent reporté 2015	TOTAL
111 820,00 €	217 718,36 €	329 538,36 €

Les dépenses et les recettes de fonctionnement sont les suivantes :

Compte	DEPENSES - Libellé	Proposition
60611	EAU et ASSAINISSEMENT	10 000,00
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKÉES	10 000,00
611	PRESTATIONS AVEC LES ENTREPRISES (expo Vorgium)	25 000,00
615220	ENTRETIEN BATIMENTS AVEC LES ENTREPRISES	-5 000,00
615221	ENTRETIEN BATIMENTS PUBLICS	53 000,00
615222	ENTRETIEN BATIMENTS SUITE SINISTRES	-15 000,00
615228	ENTRETIEN AUTRES BATIMENTS	1 500,00
61523	ENTRETIEN VOIES ET RESEAUX	-117 000,00
615231	ENTRETIEN VOIES ET RESEAUX	81 820,00
615232	ENTRETIEN RESEAUX	50 000,00
615581	MAINTENANCE AUTRES BIENS MOBILIERS	10 000,00
6156	MAINTENANCE MATERIEL	7 500,00
616	PRIMES D'ASSURANCES	-57 000,00
6161	PRIMES D'ASSURANCES	57 000,00
CHAPITRE 011 CHARGES à CARACTERE GENERAL		111 820,00
022 DEPENSES IMPREVUES		30 000,00
023 PRELEVEMENT VERS LA SECTION INVESTISSEMENT		187 718,36
TOTAL		329 538,36

Compte	RECETTES - Libellé	Proposition
70632	REDEVANCES A CARACTERE DE LOISIRS (camping)	6 478,00 €
70848	Mise à disposition autres organismes (Glenmor)	-20 000,00 €

CHAPITRE 70 PRODUITS DU SERVICE, DOMAINES et VENTES		-13 522,00 €
73111	CONTRIBUTIONS DIRECTES (TF et TH)	140 000,00 €
CHAPITRE 73 IMPOTS ET TAXES		140 000,00 €
7411	DOTATION FORFAITAIRE (DGF)	-2 266,00 €
74121	DOTATION SOLIDARITE RURALE	11 400,00 €
74127	DOTATION NATIONALE de PEREQUATION	30 975,00 €
748314	VERSEMENT ETAT AU TITRE COMPENSATION TP	2 463,00 €
74834	ETAT COMPENSATION Taxes foncières	-1 217,00 €
74835	ETAT COMPENSATION Taxe Habitation	-61 013,00 €
CHAPITRE 74 DOTATIONS, SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS		-19 658,00 €
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS (Assurances)	5 000,00 €
CHAPITRE 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		5 000,00 €
002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		217 718,36 €
TOTAL		329 538,36 €

BUDGET PRINCIPAL VILLE – SECTION d'INVESTISSEMENT

La proposition de Budget supplémentaire en section d'investissement s'équilibre à 1 132 965,57 € dont en dépenses : 458 308,63 € de restes à réaliser 2015 correspondant à des engagements de dépenses reportées sur 2016, 674 656,94 € de dépenses nouvelles dont 187 718,36 € de dépenses imprévues et 313 838,58 € correspondant au solde d'exécution 2015 à inscrire au 001 "Déficit d'investissement reporté", le solde des dépenses nouvelles de 173 100 € correspond notamment à des ajustements de crédits, des frais étude pour un espace de stockage au Congrès, achat de logiciels, rénovation locaux Mairie, jeux lotissement Kerléon... Les recettes sont constituées par les restes à réaliser en recettes pour 82 261 € correspondant à des engagements de recettes reportées sur 2016 (subventions d'investissement), par le virement provenant de la section de fonctionnement à hauteur de 187 718,36 €, l'affectation des résultats pour 1 058 902,21 € permettant de couvrir les restes à réaliser en dépenses et le déficit, et un ajustement des recettes au chapitre 13 "Subventions" de -195 916 €.

DEPENSES :

Crédits reportés (1)	Crédits nouveaux y compris dépenses imprévues (2)	Déficit 2015 (3)	TOTAL (1+2+3)
458 308,63 €	360 818,36 €	313 838,58 €	1 132 965,57 €

RECETTES :

Crédits reportés (1)	Prélèvement provenant de la section de fonctionnement et Crédits nouveaux (2)	Compte 1068 après affectation des résultats 2015 de fonctionnement (3)	TOTAL (1+2+3)
82 261,00 €	187 718,36 € - 195 916,00 € soit - 8 197,64 €	376 047,63 € afin de couvrir les engagements 2015 313 838,58 € afin de couvrir le solde d'exécution déficitaire cumulé et 369 016 € pour financer les dépenses nouvelles et l'ajustement des recettes soit un total au Compte 1068 de 1 058 902,21 €	1 132 965,57 €

DEPENSES INVESTISSEMENT - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016

Article et Libellé	Dépenses engagements non soldés (1)	Crédits nouveaux (2)	TOTAL PROPOSE (1 + 2)
202 FRAIS ETUDES, ELABORATION, REVISION DOCUMENTS URBANISME (PLU)	44 658,00	12 000,00	56 658,00
2031 FRAIS ETUDES	34 636,00	19 000,00	53 636,00
2051 CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, LOGICIELS (RH/FINANCES)	0,00	15 000,00	15 000,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	79 294,00	46 000,00	125 294,00
204182 SUBVENTIONS autres organismes (SAFI Lotissement KERLEON)	56 000,00	0,00	56 000,00
20421 SUBVENTIONS PERSONNES DE DROIT PRIVE (Enfouissement réseaux France TELECOM)	57 879,63	0,00	57 879,63
204 SUBVENTIONS d'EQUIPEMENT VERSEES	113 879,63	0,00	113 879,63
2111 TERRAINS NUS	73 000,00	11 500,00	84 500,00
2128 autres AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS	0,00	60 000,00	60 000,00
21571 MATÉRIEL ROULANT VOIRIE (saleuse)	0,00	6 600,00	6 600,00
2161 OBJETS ET ŒUVRES d'ART (loco Mallet)	100 069,00	6 000,00	106 069,00
2188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (jeux Kerléon, matériel divers)	0,00	7 000,00	7 000,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	173 069,00	91 100,00	264 169,00
23130 CONSTRUCTIONS	7 300,00	0,00	7 300,00
23131 CONSTRUCTIONS TRAVAUX	17 561,00	5 000,00	22 561,00
2315 IMMOBILISATIONS EN COURS (marché Voirie)		395 898,00	395 898,00
23150 TRAVAUX	15 202,00	0,00	15 202,00
23151 INSTALLATIONS, GROSSES REPARATIONS (marché Voirie)	18 720,00	- 364 898,00	-346 178,00
23181 VOIRIE AMÉNAGEMENT F.LAPIC	33 283,00	0,00	33 283,00

23 IMMOBILISATIONS EN COURS	92 066,00	36 000,00	128 066,00
020 DEPENSES IMPREVUES		187 718,36	187 718,36
001 DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE		313 838,58	313 838,58
Total	458 308,63	674 656,94	1 132 965,57

RECETTES INVESTISSEMENT - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016

Article et Libellé	Recettes engagements non soldés (1)	Crédits nouveaux (2)	TOTAL PROPOSE (1 + 2)
1321 SUBVENTION ETAT Tenue Papegault	4 034,00	0,00	4 034,00
1321 SUBVENTION ETAT Loco Mallet	19 643,00	0,00	19 643,00
1322 SUBVENTION REGION Tenue Papegault	1 279,00	0,00	1 279,00
1322 SUBVENTION REGION Loco Mallet	13 624,00	0,00	13 624,00
1323 SUBVENTION DEPARTEMENT (Loco Mallet)	13 624,00	0,00	13 624,00
1323 SUBVENTION DEPARTEMENT schéma assainissement pluvial	0,00	11 340,00	11 340,00
1323 SUBVENTION DEPARTEMENT Tenue Papegault	1 279,00	0,00	1 279,00
1328 AUTRES SUBVENTIONS Agence Eau schéma assainissement pluvial	17 778,00	14 589,00	32 367,00
1331 DETR (amortissable) Ecole Huella	11 000,00	0,00	11 000,00
1341 D.E.T.R.		-221 845,00	-221 845,00
13 SUBVENTIONS d'INVESTISSEMENT	82 261,00	-195 916,00	-113 655,00
021 VIREMENT PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		187 718,36	187 718,36
1068 EXCEDENTS de FONCTIONNEMENT CAPITALISES financement engagements reportés 2015		376 047,63	376 047,63
1068 EXCEDENTS de FONCTIONNEMENT CAPITALISES nouveaux financements		369 016,00	369 016,00
1068 EXCEDENTS de FONCTIONNEMENT CAPITALISES (solde exécution)		313 838,58	313 838,58
Total	82 261,00	1 050 704,57	1 132 965,57

La Commission des Finances réunie le 27 avril 2016 a émis un avis favorable à cette proposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent, par 3 votes contre (groupe « Carhaix Autrement ») et 26 votes pour, le Budget supplémentaire du Budget principal de la Ville de Carhaix-Plouguer.

41 -Budget annexe Eau potable – Budget supplémentaire 2016

La proposition de Budget supplémentaire en section de fonctionnement s'élève à 274 453 € et 461 434,88 € en section investissement.

Il est proposé de procéder aux inscriptions budgétaires suivantes :

Compte	DEPENSES de FONCTIONNEMENT - Libellé	BS 2015
605	Achat d'eau	50 000,00 €
623	Annonces et insertions	3 500,00 €
TOTAL CHAPITRE 011 CHARGES à CARACTERE GENERAL		53 500,00 €
023 VIREMENT vers la SECTION INVESTISSEMENT (financement travx SIRCOB)		59 000,00 €
023 VIREMENT vers la SECTION INVESTISSEMENT (financement travx SYNUTRA)		161 953,00 €
TOTAL		274 453,00 €

Compte	RECETTES de FONCTIONNEMENT - Libellé	BS 2015
704	Remboursement travaux Synutra	161 953,00 €
704	Remboursement travaux Sircob	59 000,00 €
7011	Ventes d'eau	53 500,00 €
TOTAL CHAPITRE 70 VENTES DE PRODUITS, PRESTATIONS		274 453,00 €
TOTAL		274 453,00 €

Compte	DEPENSES d'INVESTISSEMENT - Libellé	Crédits Engagements reportes BS 2016 (1)	Nouveaux crédits BS 2016 (2)	TOTAL BS 2016 (1 + 2)
001	DEFICIT INVESTISSEMENT REPORTE	0,00 €	355 441,36 €	355 441,36 €
TOTAL CHAPITRE 001 DEFICIT INVESTISSEMENT REPORTE		0,00 €	355 441,36 €	355 441,36 €
2158	TRAVAUX RESEAUX	29 327,93 €		29 327,93 €
2158	TRAVAUX RESEAUX Sircob		59 000,00 €	59 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		29 327,93 €	59 000,00 €	88 327,93 €
2762	CREANCES SUR TRANSFERT DE DROIT A DEDUCTION TVA	5 865,59 €	11 800,00 €	17 665,59 €
TOTAL CHAPITRE 27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		5 865,59 €	11 800,00 €	17 665,59 €
TOTAL		35 193,52 €	426 241,36 €	461 434,88 €

Compte	RECETTES d'INVESTISSEMENT - Libellé	Crédits Engagements reportés BS 2016 (1)	Nouveaux crédits BS 2016 (2)	TOTAL BS 2016(1 + 2)
1068	EXCEDENT FONCTIONNEMENT CAPITALISE suite affectation résultats	0,00 €	139 276,93 €	139 276,93 €
TOTAL CHAPITRE 001 EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE		0,00 €	139 276,93 €	139 276,93 €
021	VIREMENT PROVENANT de la SECTION de FONCTIONNEMENT (financement travx SIRCOB)	0,00 €	59 000,00 €	59 000,00 €
22	VIREMENT PROVENANT de la SECTION de FONCTIONNEMENT (financement travaux SYNUTRA)	0,00 €	161 953,00 €	161 953,00 €
TOTAL CHAPITRE 021 VIREMENT PROVENANT de la SECTION FONCTIONNEMENT		0,00 €	220 953,00 €	220 953,00 €
131	SUBVENTION INVESTISSEMENT (compteurs sectorisation Agence Eau)	14 490,00 €	0,00 €	14 490,00 €
TOTAL CHAPITRE 13 SUBVENTIONS		14 490,00 €	0,00 €	14 490,00 €
1641	EMPRUNTS	0,00 €	69 049,36 €	69 049,36 €
TOTAL CHAPITRE 16 EMPRUNTS		0,00 €	69 049,36 €	69 049,36 €
2762	CREANCE SUR TRANSFERT DE DROIT (TVA)	5 865,59 €	11 800,00 €	17 665,59 €
TOTAL CHAPITRE 27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		5 865,59 €	11 800,00 €	17 665,59 €
TOTAL		20 355,59 €	441 079,29 €	461 434,88 €

La Commission des Finances réunie le 27 avril 2016 a émis un avis favorable à cette proposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le Budget supplémentaire du Budget annexe Eau potable.

42 - Budget annexe Assainissement – Budget supplémentaire 2016

Rapporteur D. Cotten, 2^{ème} Adjoint

La proposition de Budget supplémentaire en section de fonctionnement s'élève à 418 103,81 € et 1 324 238,18 € en section investissement.

Il est proposé de procéder aux inscriptions budgétaires suivantes :

Compte	DEPENSES de FONCTIONNEMENT - Libellé	BS 2015
617	Etudes et recherches (contrat DSP Espelia)	20 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 011 CHARGES à CARACTERE GENERAL		20 000,00 €
023 VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT		398 103,81
TOTAL		418 103,81

Compte	RECETTES de FONCTIONNEMENT - Libellé	BS 2015
704	REMBOURSEMENT TRAVAUX RACCORDEMENT SYNUTRA	293 457,84
TOTAL CHAPITRE 70 VENTES DE PRODUITS, PRESTATIONS		293 457,84 €
OO2 EXCEDENT FONCTIONNEMENT REPORTE		124 645,97 €
TOTAL		418 103,81

Compte	DEPENSES d'INVESTISSEMENT - Libellé	Crédits Engagements reportes BS 2016 (1)	Nouveaux crédits BS 2016 (2)	TOTAL BS 2016 (1 + 2)
2158	TRAVAUX RESEAUX (RACCORDEMENT SYNUTRA)	26 887,00 €	0,00 €	26 887,00 €
TOTAL CHAPITRE 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES		26 887,00 €	0,00 €	26 887,00 €
2315	INSTALLATION, MATERIEL, OUTILLAGE TECHNIQUE (station vidange)	0,00 €	135 000,00 €	135 000,00 €
2315	INSTALLATION, MATERIEL, OUTILLAGE TECHNIQUE (usine pré-traitement)	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
2316	INSTALLATION, MATERIEL (travaux station épuration Moulin Hézec)	903 184,00 €	0,00 €	903 184,00 €
TOTAL CHAPITRE 23 IMMOBILISATIONS EN COURS		903 184,00 €	145 000,00 €	1 048 184,00 €
2762	CREANCES SUR TRANSFERT DE DROIT A DEDUCTION TVA (TVA raccordt Synutra et travaux station M. Hézec)	186 014,00 €	0,00 €	186 014,00 €
2762	CREANCES SUR TRANSFERT DE DROIT A DEDUCTION TVA	0,00 €	27 000,00 €	27 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		186 014,00 €	27 000,00 €	213 014,00 €
020	DEPENSES IMPREVUES	0,00 €	36 153,18 €	36 153,18 €
TOTAL		1 116 085,00 €	208 153,18 €	1 324 238,18 €

Compte	RECETTES d'INVESTISSEMENT - Libellé	Crédits Engagements reportes BS 2016 (1)	Nouveaux crédits BS 2016 (2)	TOTAL BS 2016 (1 + 2)
001	EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE	0,00 €	758 087,85 €	758 087,85 €
TOTAL CHAPITRE 001 EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE		0,00 €	758 087,85 €	758 087,85 €
021	VIREMENT PROVENANT de la SECTION de FONCTIONNEMENT	0,00 €	398 103,81 €	398 103,81 €
TOTAL CHAPITRE 021 VIREMENT PROVENANT de la SECTION FONCTIONNEMENT		0,00 €	398 103,81 €	398 103,81 €
1068	RESERVES (AFFECTATION DE RESULTATS)	0,00 €	367 532,52 €	367 532,52 €
TOTAL CHAPITRE 10 DOTATIONS FONDS DIVERS RESERVES			367 532,52 €	367 532,52 €

13111 SUBVENTION AGENCE EAU LOIRE BRETAGNE Station traitement matières vidange	37 500,00 €	0,00 €	37 500,00 €
1313 SUBVENTION DEPARTEMENT 29 Station Matières vidange	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 13 SUBVENTIONS	87 500,00 €	0,00 €	87 500,00 €
1641 EMPRUNTS	0,00 €	-500 000,00 €	-500 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 16 EMPRUNTS	0,00 €	-500 000,00 €	-500 000,00 €
2762 CREANCE SUR TRANSFERT DE DROIT (TVA)	0,00 €	213 014,00 €	213 014,00 €
TOTAL CHAPITRE 27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00 €	213 014,00 €	213 014,00 €
TOTAL	87 500,00 €	1 236 738,18 €	1 324 238,18 €

La Commission des Finances réunie le 27 avril 2016 a émis un avis favorable à cette proposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le Budget supplémentaire du Budget annexe assainissement.

43 - Budget annexe Pompes funèbres – Budget supplémentaire 2016

Rapporteur D. Cotten, 2^{ème} Adjoint

La proposition de Budget supplémentaire en section de fonctionnement s'élève à 2 106,42 € et pour la section d'investissement une inscription de l'excédent reporté 2015 ainsi que des ajustements de crédits en recettes d'investissement se traduisant par une section d'investissement à 0 € au Budget supplémentaire.

Il est proposé de procéder aux inscriptions budgétaires suivantes :

Compte	DEPENSES de FONCTIONNEMENT - Libellé	BS 2016
023 VIREMENT à la SECTION INVESTISSEMENT		2 106,42 €
TOTAL		2 106,42 €

Compte	RECETTES de FONCTIONNEMENT - Libellé	BS 2016
002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		2 106,42 €
TOTAL		2 106,42 €

Compte	DEPENSES d'INVESTISSEMENT - Libellé	BS 2016
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES		0,00 €
2315	INSTALLATION MATERIEL OUTILLAGE	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 23 IMMOBILISATIONS EN COURS		0,00 €
TOTAL		0,00 €

Compte	RECETTES d'INVESTISSEMENT - Libellé	BS 2016
001	EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE	6 216,11 €
021	VIREMENT PROVENANT de la SECTION FONCTIONNEMENT	2 106,42 €
1641	EMPRUNTS -8 322,53 €	-8 322,53 €
TOTAL		0,00 €

La Commission des Finances réunie le 27 avril 2016 a émis un avis favorable à cette proposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le Budget supplémentaire du Budget annexe pompes funèbres.

44 - Propriété rue Jean Monnet (Parcelles AL 267, AL 269 et AL 272) – Délibération de principe pour engager une procédure d'expropriation

Rapporteur J. Bernard, 5^{ème} Adjoint

Par courrier en date du 24 février 2016, la chambre des métiers et de l'artisanat du Finistère a fait connaître à la commune son intention, ainsi que l'intention de la chambre d'agriculture, de céder les lots dont elles sont propriétaires au sein de l'hôtel inter-consulaire de Carhaix.

Il a ainsi été proposé à la commune de lui céder ces différents lots.

L'hôtel inter-consulaire bénéficie d'un emplacement stratégique au sein du territoire communal, celui-ci étant situé à proximité du Centre des Congrès.

La commune envisage, au sein de cette zone, de développer et conforter la vocation d'accueil des différents événements, congrès et réunions organisés au sein de son territoire.

Elle souhaite donc saisir cette opportunité d'acquisition en vue d'étoffer, sur ce secteur, l'offre de locaux tertiaires à destination d'administrations et d'organismes publics. Il s'agit par ailleurs d'offrir la possibilité de développer les activités du Centre de Congrès en créant des salles de réunions supplémentaires.

La mise en œuvre de ce projet doit ainsi répondre à l'objectif de développement de la vocation actuelle d'accueil d'événements, congrès et réunions de la zone. Il s'agit, dans un premier temps, de constituer une réserve foncière en vue de la mise en œuvre du projet, dont les caractéristiques précises n'ont pas encore été définies à ce stade.

Dans cette perspective et afin de mener à bien ce projet de réserve foncière, la commune de Carhaix souhaite également acquérir le terrain jouxtant l'hôtel inter-consulaire et appartenant à la SCI

COLMAR. Ce terrain est constitué des parcelles cadastrées section AL n°267, 269 et 272, d'une contenance totale de 1 500 m² sises rue Jean Monnet à Carhaix.

La SCI COLMAR a acquis cette propriété en octobre 2015 en vue de transformer un commerce en boulangerie, pâtisserie et snacking.

Un courrier a été adressé le 31 mars 2016 à la SCI COLMAR pour lui proposer d'acquérir sa propriété et de nous faire connaître pour le 15 avril 2016 sa position sur cette proposition d'acquisition.

Dans ce courrier, la commune se proposait d'aider la SCI COLMAR à trouver une nouvelle implantation correspondant à ses intérêts afin de développer ses activités.

A ce jour, les négociations amiables n'ont pas abouti.

La mise en œuvre de la procédure implique de saisir le préfet du Finistère en vue de l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et de réaliser un dossier qui sera soumis à cette enquête publique, conformément aux dispositions des articles R. 112-5 et suivants du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Ce dossier devra être approuvé par le conseil municipal.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal par 1 vote Contre (liste « Une vraie gauche pour Carhaix »), 3 Abstentions (liste « Carhaix autrement ») et 25 votes Pour (liste « Carhaix, Ville dynamique et solidaire ») actent le principe d'acquisition de la propriété sise rue Monnet à Carhaix-Plouguer (parcelles cadastrées n°267, 269 et 272), par voie amiable ou en engageant, le cas échéant, la procédure de déclaration d'utilité publique, par voie d'expropriation conformément au code de l'expropriation.

45 - Dénomination de voie : Zone d'Activités Economiques (ZAE) du Poher

Rapporteur J. Bernard, 5^{ème} Adjoint

Il est prévu de dénommer les voies internes de la ZAE du Poher (Cf plan joint). Un seul nom sera attribué sur la zone. Il est proposé le nom de Pierre CHEVANCE. La famille a donné son accord.

La commission d'urbanisme réunie le 16 mars 2016 a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident de dénommer l'ensemble des voies internes de la ZAE du Poher : Rue Pierre Chevance.

Pierre Chevance – 1912-1999

Né à Carhaix le 11 mars 1912, Pierre Chevance était le fils d'un sabotier installé dans le bois du Fréau, puis au bourg de Poullaouen. Sa mère, Marie-Joséphine, tenait une crêperie place de la mairie. Orphelin très tôt, il quitta l'école dès l'âge de 14 ans.

Cuisinier apprenti à l'hôtel de la Poste à Morlaix, il y apprit son métier. À 17 ans, il partit à Paris et travailla dans plusieurs restaurants. Après son service militaire à Brest, il ouvrit dans cette ville son premier restaurant, rue Monge, mais les bombardements le détruisirent totalement. Il repartit à Paris, devint rapidement propriétaire de plusieurs établissements, dont le plus réputé fut "Les noces de Janette". C'est la difficulté qu'il éprouvait comme restaurateur à se procurer du saumon fumé de qualité - c'était alors un produit de luxe - qui lui donna l'idée d'en devenir producteur.

En 1967, Pierre Chevance vendit toutes ses affaires à Paris et revint au pays. Il reprit deux piscicultures, à Conval et à Pont ar Gorret, les mit aux normes et commença le fumage de truites dans

un atelier créé à Poullaouen. Ce fut le début de cette belle ascension industrielle. Fondateur de "Saumon PC" en 1970, il allait vulgariser la consommation du saumon fumé en France et faire de la Bretagne la première région française de cette spécialité agro-alimentaire. Il l'avait montée de toutes pièces, la développant sans cesse au cours des années. Saumon PC devint pendant une période le n° 1 du saumon fumé en Europe et fut ainsi l'un des fleurons industriels du Centre-Bretagne puisque l'entreprise employa jusqu'à un millier d'employés en pleine saison, avant les fêtes de Noël. Mais l'entreprise familiale ne résiste pas à la concentration du secteur agroalimentaire. Le site passe aux mains des multinationales norvégiennes, Pan Fish, puis Marine Harvest Kritzen. Le site est définitivement fermé depuis fin 2015.

46 - Dénomination de voie au lieu-dit Kergalet

Rapporteur J. Bernard, 5^{ème} Adjoint

Il est prévu de dénommer une voie à Kergalet (cf plan joint). Il est proposé la dénomination « Kergalet Vraz ».

La commission d'urbanisme réunie le 16 mars 2016 a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de dénommer cette voie « Kergalet Vraz ».

47 - Dénomination de voie : Chemin du Petit Kerenor – Hentig Kerenor Vihan

Rapporteur J. Bernard, 5^{ème} Adjoint

La voie reliant l'allée des peupliers à la route de Gourin n'a pas de dénomination officielle.

L'adresse actuelle donnée par les résidents semble être « allée des peupliers, kerhénor ».

Il est proposé de la dénommer « Chemin du Petit Kerénor ». Les trois riverains concernés ont donné leur accord.

La commission d'urbanisme réunie le 16 mars 2016 a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de dénommer cette voie « Chemin du Petit Kerenor – Hentig Kerenor Vihan ».

48 - Vente d'une parcelle communale au lieu-dit Kergaurant à M. et MME VARANI

Rapporteur J. Bernard, 5^{ème} Adjoint

Le 8 juin 2015, la ville est devenue propriétaire d'une parcelle cadastrée B 138 sise à Kergaurant suivant la procédure de bien vacant et sans maître.

La maison construite sur ce terrain de 269 m² était en état de ruine et présentait des risques pour la sécurité publique. A ce jour l'édifice est démoli.

M. et Mme VARANI, propriétaires riverains des parcelles contigües souhaiteraient acquérir cette parcelle.

France Domaine a évalué ce bien à 2 000 €.

Les frais de transfert de propriété seraient à la charge des acquéreurs.

La commission d'urbanisme réunie le 16 mars 2016 a émis un avis favorable à cette vente.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, décident à l'unanimité :

- d'autoriser la vente de la parcelle cadastrée B 138 au prix de 2 000 €
- d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer les actes à intervenir

49 - Cession de 2 parcelles à Triskalia : Boulevard Jean Moulin

Rapporteur J. Bernard, 5^{ème} Adjoint

Lors de la création de la nouvelle voie reliant la cité Izella au Boulevard Jean Moulin, 2 parcelles cadastrées AM 588 (15 m²) et AM 589 (7 m²) sont restées dans le domaine communal.

Afin de régulariser les limites respectives de propriété, le groupe Triskalia souhaite acquérir ces biens. France domaine a évalué ces terrains à 55 €.

Les frais de transfert de propriété seraient à la charge de l'acquéreur.

La commission d'urbanisme réunie le 16 mars 2016 a émis un avis favorable à cette vente.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'autoriser la vente des parcelles AM 588 et AM 589 au prix de 55 € au groupe Triskalia
- d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer les actes à intervenir

50 - Année 2015 : Bilan des acquisitions et cessions immobilières : Information

Rapporteur J. Bernard, 5^{ème} Adjoint

L'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux biens des communes fait obligation aux communes de plus de 2 000 habitants de répertorier les acquisitions et cessions immobilières intervenues au cours de chaque exercice.

Aussi, le conseil municipal est invité à prendre connaissance des trois tableaux annexés, présentant les acquisitions et cessions immobilières intervenues au cours de l'exercice 2015.

51 - Convention de mise à disposition d'une licence IV et d'un local pour l'exploitation du bar du camping municipal de la Vallée de l'Hyères – Saison 2016

Rapporteur AM Kerdraon, Conseillère Municipale déléguée au tourisme

Il est proposé de confier l'exploitation de la licence IV du camping municipal de la vallée de l'Hyères à Madame Morgane PODHORECKI pour la période d'ouverture fixée du 30 avril 2016 au 18 septembre 2016.

Les modalités sont définies dans la convention annexée à la délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuvent la convention de mise à disposition d'une licence IV et d'un local pour l'exploitation du bar du camping municipal de la Vallée de l'Hyères pour la saison 2016,
- Autorisent le Maire à la signer.

52 - Camping municipal – Fixation de tarifs pour la location du mobil-home de Monsieur et Madame ALLAIN

Rapporteur AM Kerdraon, Conseillère Municipale déléguée au tourisme

Monsieur et Madame ALLAIN sont propriétaires du mobil-home n°4 installé au camping municipal depuis plusieurs années. En contrepartie de cette occupation d'une parcelle du domaine communal, ils versent à la commune une redevance de 500 € par an. Le mobil-home est équipé pour accueillir 6 personnes.

Pour la saison 2016, il est proposé de réviser la convention entre Monsieur et Madame ALLAIN et la commune selon les modalités suivantes :

- La redevance est de 500 € pour la saison 2016.
- La gestion du mobile-home pendant la saison est assurée par l'agent municipal chargé de la gestion du camping (entretien, gestion des réservations, état des lieux d'entrée et de sortie...). Les recettes de location du mobil-home seront encaissées par le régisseur nommé par la commune de Carhaix-Plouguer et intégralement versées au Trésor Public au titre des recettes du camping municipal. Lors du reversement à Monsieur et Madame ALLAIN de la recette correspondant à la location de leur mobil-home, 30% des recettes seront conservées par le Trésor Public, ce montant correspondant aux frais engagés par la ville pendant la saison.

Par ailleurs des sous-compteurs pour l'eau, le gaz et l'électricité afférents à la parcelle mise à disposition seront installés avant le 30 avril 2016 et les consommations seront refacturées à Monsieur et Madame ALLAIN en fin de saison.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- Approuvent les modalités financières pour la location du mobil-home de M. et Mme ALLAIN au camping municipal,
- autorisent Monsieur le Maire à signer une convention correspondante et toute pièce se rapportant à cette affaire.

53 - Camping municipal – location de vélos – Partenariat avec l'entreprise Passion Bike

Rapporteur AM Kerdraon, Conseillère Municipale déléguée au tourisme

Il est proposé d'établir une convention avec le Magasin « PASSION BIKE » pour la location de vélos pour les campeurs, les Carhaisiens et les touristes de passage au Camping municipal de la Vallée de l'Hyères.

Le Magasin « PASSION BIKE » va déposer au camping municipal pendant la période d'ouverture du camping plusieurs vélos et matériel divers : kits, casques, chasubles, antivols... afin de les louer à la journée ou à la demi-journée.

Le règlement des locations sera établi à l'ordre de « PASSION BIKE ». L'agent municipal assurant la gestion du camping assurera l'accueil (départ / arrivée) des vélos.

Le gérant de PASSION BIKE viendra chaque jour chercher au camping les recettes et les contrats de location.

En contrepartie de cette prestation de service, une facture de la Ville de Carhaix à hauteur de 20% des recettes des locations sera transmise tous les mois à « PASSION BIKE ».

« PASSION BIKE » règlera les factures à l'ordre du trésor public (titre de recettes).

Les modalités sont définies dans la convention annexée à la délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuvent la convention de partenariat entre la commune et l'entreprise « Passion Bike » pour la saison 2016,

- autorisent le Maire à la signer.

54 - Convention de raccordement des eaux usées des établissements SMV au système d'assainissement collectif de la commune de Carhaix-Plouguer

Rapporteur J. Mazéas, 8^{ème} adjointe

Une convention de raccordement des eaux usées des établissements SMV - sis ZAE de Kervoasdoue à Carhaix - au réseau d'assainissement et à la station d'épuration de Moulin Hézec a été signée le 24 septembre 2013 pour une durée de cinq ans.

Cette convention portait sur un débit journalier maximum de 60 m³/jour (effluents après traitement) avec un volume de MES (matières en suspension) de 13 kg/jour.

Compte tenu de l'activité de l'entreprise, en concertation avec le délégataire Véolia, il est proposé d'ajuster ces flux journaliers.

Les flux maximum admissibles seraient portés à :

Débit journalier (effluents après prétraitement) : 70 m³/jour
MES : 70 kg/jour

Les autres valeurs resteraient inchangées ; la nouvelle convention qui intègre également les évolutions réglementaires et précise le programme de mesures à effectuer serait conclue pour une durée de cinq ans.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuvent la nouvelle convention à intervenir entre la commune, l'entreprise SMV et le délégataire VEOLIA pour une durée de 5 ans à compter de sa signature. (Cette nouvelle convention se substitue à compter de cette date à celle signée le 24 septembre 2013),
- Autorisent Monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention et toute pièce se rapportant à cette affaire.

55 - Renouvellement de la concession GrDF à compter du 1^{er} janvier 2017

Rapporteur J. Mazéas, 8^{ème} adjointe

La distribution publique de gaz naturel est placée en France sous le régime de la concession. La responsabilité d'organisation de ce service public local relève de la compétence de la commune, qui est propriétaire des ouvrages de distribution.

En conformité avec le droit communautaire, l'article L. 111-53 du Code de l'Energie prévoit que « la société gestionnaire des réseaux publics de distribution issue de la séparation entre les activités de gestion du réseau public de distribution et les activités de production ou de fourniture exercées par l'entreprise GDF-SUEZ » est seule à pouvoir assurer la gestion des réseaux publics de distribution de gaz dans sa zone de desserte exclusive.

L'existence de la zone de desserte exclusive permet le renouvellement des contrats de concession de distribution au profit de Grdf sans publicité, ni mise en concurrence (réponse gouvernementale, publiée au Journal Officiel le 11-10-11, à la question de l'assemblée nationale de M. Christophe SIRUGUE). L'existence de ces zones est assortie de contreparties, puisque le secteur de la distribution d'énergie est un secteur régulé (commission de régulation de l'énergie). Cette régulation concerne notamment les conditions d'accès aux réseaux et leurs tarifs d'utilisation.

Les ouvrages de distribution publique de gaz naturel sont concédés à GrDF qui les exploite à ses frais et risques. GrDF assure financièrement la charge de la construction et de l'entretien des ouvrages. Il

est autorisé à percevoir auprès des usagers du service public un prix destiné à rémunérer les obligations mises à sa charge. Cette rémunération est construite sur un mode régulé et fondée majoritairement sur les recettes d'acheminement (pour un ménage raccordé, le tarif de distribution de GrDF représente environ 19% de la facture de gaz annuelle TTC).

Les relations contractuelles entre la commune de Carhaix-Plouguer et GrDF

Le contrat de concession en vigueur entre la commune de Carhaix-Plouguer et GrDF a été signé le 1^{er} février 1988 pour une durée de 30 ans. Il arrivera donc à échéance le 1^{er} février 2018. Le cahier des charges est conforme au cahier des charges type annexé au décret n° 61-1191 du 27 octobre 1961.

Le réseau de distribution gaz en moyenne pression sur la commune en quelques chiffres :

A fin 2014, le réseau de distribution gaz sur la commune est constitué de canalisation en polyéthylène ou en acier sur un linéaire cumulé de 39 752 m. L'âge moyen de ce réseau est de 18.7 ans et le nombre de clients raccordés sur la commune est de 889. Les investissements réalisés sur la commune sont de 33 430 €.

L'adoption d'un nouveau modèle de cahier des charges

Le renouvellement du contrat de concession est l'occasion d'adopter le nouveau modèle de cahier des charges de concession négocié en 2010 avec la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR).

Pour la ville de Carhaix-Plouguer, ce cahier des charges comporte des avancées nouvelles. Parmi celles-ci :

- Un compte-rendu annuel détaillé avec notamment des indicateurs de performance,
- Une redevance annuelle de concession liée au nombre d'habitants et à la longueur du réseau (pour 2017, le montant prévisionnel est de 4672€) en plus de la redevance d'occupation du domaine public.

La commission finances réunie le 27 avril 2016 a émis un avis favorable à la passation du nouveau contrat de concession.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- Adoptent la proposition de renouvellement du contrat de concession de distribution publique de gaz naturel, modèle 2010, présenté par l'opérateur GrDF pour une durée de 30 ans à compter du 1^{er} janvier 2017.
- prennent acte des modalités de rétribution et de perception des redevances inhérentes au contrat de concession,
- autorisent Monsieur le Maire à signer les actes et tous documents relatifs à ce contrat de concession à passer avec GrDF.

56 - Rapport d'activités 2015 du Centre de Congrès : Information

Rapporteur J. Bernard, 5^{ème} adjoint

Le rapport d'activités 2015 du Centre de Congrès est porté à la connaissance du conseil municipal pour information.

57 - Candidature de Carhaix-Plouguer pour l'accueil d'une étape du Tour de France

Rapporteur C. Troadec, Maire

La Ville de Carhaix-Plouguer envisage d'accueillir une arrivée ou un départ d'étape du Tour de France lors d'un prochain passage de cette course en Bretagne.

Terre de cyclisme, la ville est à nouveau prête à se mobiliser pour accueillir cette compétition d'envergure mondiale, 3^{ème} événement sportif après les Jeux Olympiques et la Coupe du Monde de football.

Nous avons eu le plaisir d'être ville départ en 2011, cet événement d'ampleur internationale fut une entière réussite avec des retombées importantes pour notre ville et le Poher, tant en terme d'image que de fréquentation touristique.

Terre de bénévolat, notre territoire a la capacité de mobiliser des centaines de bénévoles à l'image de ce qui se fait pour l'organisation du Festival des Vieilles Charrues.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, approuvent cette proposition et autorisent le Maire à engager toute démarche auprès de la Société du Tour de France afin de candidater pour accueillir une arrivée et/ou un départ d'étape.

La séance est levée à 20h50.